

Arrêté n°2023 - 1100

**Autorisant la manifestation « cérémonie de dénomination du Pôle Administratif -
hommage à Edmond SAINSILY », à Périnet**

Le dimanche 18 juin 2023

Le Maire de la Commune du Gosier, Monsieur Cédric CORNET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2212-5 ;

Vu le Code Pénal l'article R. 610-5 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code des Assurances ;

Considérant le programme présenté par la Direction de Cabinet de la Ville du Gosier en vue de la "cérémonie de dénomination du Pôle Administratif - hommage à Edmond SAINSILY", à Périnet, le dimanche 18 juin 2023 ;

Considérant les garanties présentées par la direction organisatrice dans le dossier de sécurité ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions pour assurer l'ordre la sécurité des manifestants et de la population ;

ARRETE

Article 1 - Autorise la manifestation "cérémonie de dénomination du Pôle Administratif - hommage à Edmond SAINSILY", à Périnet, le dimanche 18 juin 2023, **de 10h à 13h** :

- Défilé
- Cérémonie protocolaire
- Inauguration de l'œuvre unique dénominateur
- Collation

Article 2 - L'organisateur devra respecter les horaires définis comme indiqué à l'article 1 et conformément au dossier de sécurité.

Article 3 - Il appartient à l'organisateur d'assurer la sécurité des biens et des personnes selon les dispositions prévues dans le dossier de sécurité.

Article 4 - L'effectif du public estimé est de 200 personnes.

Article 5 - Tout manquement aux dispositions du présent arrêté donnera lieu à des peines prévues par l'article R. 610-5 du Code Pénal.

Article 6 - Le présent arrêté est notifié au service organisateur La Direction du Cabinet. Une ampliation sera transmise, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Territorial de la Police Nationale,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale du Gosier.

Fait à Gosier, le 16 JUN 2023

Le Maire,

Cédric CORNET

